

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2017

Monsieur le Maire nous fait part de la démission de Monsieur Sébastien DURAZ le 05 octobre 2017.

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur MOLLARD Gilles.

Monsieur Le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel :

- Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne. Le Conseil Municipal apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux. Interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme, à l'unanimité.

- Décide d'annuler la liste de non valeur N°543702033 de 2011 pour un total de 3 370.63 € et la liste N°1785890233 pour 965.97 € à l'unanimité. Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de la somme totale égale à 4 336.60 € au budget 2017 de la commune conformément au dossier transmis par le Trésorerie de Saint Jean de Maurienne.

- Décide de créer un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments communaux du 15 décembre 2017 au 30 Avril 2018 pour 20 heures hebdomadaires.

- Approuve l'utilisation du service commun ADS par la commune pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et enregistrées sur son territoire à compter du 1^{er} Janvier 2018. Approuve les termes de la convention correspondante à intervenir avec la 3CMA. Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout éventuel avenant ultérieur à intervenir.

- Approuve le devis de la société Darves Multi-Services pour la réparation du clocher de l'église d'Entraigues pour 11 640 € TTC.

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 12 juillet 2017, autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

Questions diverses :

- La commune participe à la réfection du mur qui maintient la route des Côtes fait par Monsieur Francis ARLAUD (derrière sa grange).

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société MARTOÏA pour l'entretien de voirie pour 11 628€ TTC.

- Approuve, à l'unanimité, la pose des candélabres sur la piste ludique, sur la piste du plateau (derrière l'ancien télésiège de la Chal).